



Organisation
internationale
du Travail



Setting
Adequate
Wages

Projet SAW

Côte d'Ivoire



► Contexte

En Côte d'Ivoire, de nombreux travailleurs continuent de percevoir des salaires très bas. Des cadres adéquats de fixation des salaires, y compris les salaires minimums légaux et la négociation collective des salaires, offrent un grand potentiel pour relever ce défi.

Pour la première fois depuis 2014, le gouvernement de la Côte d'Ivoire a augmenté le salaire minimum dans les secteurs non agricoles (SMIG) de 60 000 FCFA à 75 000 FCFA, avec effet au 1^{er} janvier 2023.

Cependant:

- **La forte inflation** (+5% par an en 2022 et 2023) pourrait limiter l'impact de l'augmentation du salaire minimum sur le niveau de vie des travailleurs et de leurs familles.
- **Le salaire minimum dans l'agriculture** (SMAG) n'a pas été augmenté ces dernières années.
- **L'incidence élevée de l'informalité** (91,2 % de l'emploi total en 2019) représente également l'un des défis les plus importants pour le respect des salaires minimums.

(Source: ILO, 2023)

Dans ce contexte, le **projet SAW** en Côte d'Ivoire soutient les mécanismes de fixation des salaires en utilisant davantage de données et d'éléments de preuve sur les besoins des travailleurs et de leurs familles, et sur les facteurs économiques. Le projet contribue également à identifier les facteurs nationaux et les conditions qui permettent des augmentations de salaire au niveau macroéconomique, et soutient les mesures visant à augmenter la productivité dans certaines chaînes d'approvisionnement. Enfin, le projet contribue à sensibiliser aux salaires vitaux, fournit une assistance technique aux mandants à cet égard et s'engage avec les initiatives existantes en matière de salaires vitaux pour promouvoir l'alignement sur les principes de l'OIT dans le domaine.



► Le projet SAW en un coup d'œil

OBJECTIF

Promouvoir des salaires qui garantissent à tous une part équitable des fruits du progrès.

PAYS COUVERTS



DURÉE

D'octobre 2022 à septembre 2026.



2022



2023



2024



2025



2026

PARTENAIRE

Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas.

► Stratégie du projet

Soutenir les mécanismes de fixation des salaires

- Les **salaires minimaux** sont fixés sur la base d'indicateurs pertinents des besoins des travailleurs et de leurs familles et de facteurs économiques.
- Les partenaires sociaux utilisent les informations sur les besoins des travailleurs et de leurs familles et sur les facteurs économiques pour mener des **négociations collectives pertinentes et informées sur les salaires**.
- Le **respect des salaires** légaux et négociés est amélioré

Permettre la croissance des salaires

- La **productivité et les salaires** sont améliorés dans certaines entreprises des chaînes d'approvisionnement.
- Les **macro-facteurs et les institutions** qui soutiennent et permettent l'augmentation des salaires sont évalués.

Promouvoir les initiatives en matière de salaires vitaux conformément aux principes de l'OIT

- Les gouvernements et les partenaires sociaux ont une **meilleure compréhension des salaires vitaux**.
- Les **initiatives internationales et nationales en faveur du salaire vital** suivent les principes de l'OIT relatifs.



► Cadre stratégique national

PILIER 1

Soutenir les mécanismes de fixation des salaires

RÉSULTATS DE L'INTERVENTION

1.1. Les **salaires minimaux** sont fixés sur la base d'indicateurs pertinents des besoins des travailleurs et de leurs familles et de facteurs économiques.

1.2. Les partenaires sociaux utilisent les informations sur les besoins des travailleurs et de leurs familles et sur les facteurs économiques pour mener des **négociations collectives pertinentes et informées sur les salaires**.

1.3. Le **respect des salaires** légaux et négociés est amélioré.

ACTIVITÉS/PRODUITS

- Cartographie du système de fixation des salaires en Côte d'Ivoire.
- Étude sur les salaires en vigueur selon les secteurs, les territoires et les groupes.
- Estimation des salaires vitaux en utilisant la méthodologie de l'OIT.
- Ateliers et formation sur l'utilisation des données et des preuves pour fixer des salaires adéquats.

- Examen de la négociation collective des salaires et formations pour renforcer la capacité à négocier des salaires adéquats.
- Échange de connaissances et activités de renforcement des capacités Sud-Sud.

- Études et campagnes d'information sur le nouveau niveau de salaire minimum (SMIG) dans le but de promouvoir la conformité.
- Échange d'expériences internationales sur les différents types d'inspection du travail visant à garantir le respect des salaires.

PILIER 2

Permettre la croissance des salaires

RÉSULTATS DE L'INTERVENTION

2.1. La productivité et les salaires sont améliorés dans certaines entreprises des chaînes d'approvisionnement.

2.2. Les macro-facteurs et les institutions qui soutiennent et permettent l'augmentation des salaires sont évalués.

ACTIVITÉS/PRODUITS

- ▶ Évaluation et formation sur les facteurs qui conditionnent l'amélioration de la productivité et des salaires dans les chaînes d'approvisionnement sélectionnées.
- ▶ Analyses techniques des facteurs économiques contribuant à la croissance des salaires.
- ▶ Examen des systèmes de fixation des prix dans les chaînes d'approvisionnement sélectionnées (par exemple, cacao, café, coton, noix de cajou, banane) en Côte d'Ivoire et dans d'autres pays de référence.
- ▶ Ateliers pour diffuser les résultats de la recherche sur les macro-facteurs affectant la croissance des salaires et fournir des formations techniques basées sur ces preuves.



PILIER 3

Promouvoir les initiatives en matière de salaires vitaux conformément aux principes de l'OIT

RÉSULTATS DE L'INTERVENTION

3.1. Les gouvernements et les partenaires sociaux ont **une meilleure compréhension des salaires vitaux.**

ACTIVITÉS/PRODUITS

- ▶ Effectuer des recherches et sensibiliser au salaire vital.
- ▶ Élaboration d'un cadre et de documents d'orientation sur le salaire vital dans le contexte national de la Côte d'Ivoire.

3.2. Les initiatives internationales et nationales en faveur du salaire vital suivent les principes de l'OIT relatifs.

- ▶ S'engager aux initiatives existantes en matière de salaire vital pour promouvoir l'alignement sur les principes du salaire vital de l'OIT.





Ministry of Foreign Affairs

Ce projet est soutenu et financé par le Ministère
des Affaires étrangères des Pays-Bas.



**Bureau de pays de l'OIT pour la Côte d'Ivoire,
le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Togo**
Plateau, CCIA Building
Abidjan - Côte d'Ivoire

Coordinateur national du projet: Toa Bi Ulrich Olivier Dje
E: djet@ilo.org

Cover image: © Panos, Mikkel Ostergaard
Back cover image: © Panos, Abbie Trayler-Smith

Pour plus d'informations,
veuillez consulter le site
web du projet:

